

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2022	18h43	22.225	DECS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Émile Blant	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
----------------------------	--

Titre : La précarité estudiantine à l'heure de l'inflation

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de dresser un rapport d'information relatif aux situations financières dans lesquelles les étudiants et étudiantes de l'Université de Neuchâtel (UniNE) se trouvent, dans le contexte post-pandémique. De plus, il devra être tenu compte des perspectives financières du corps estudiantin à l'aune de l'inflation globale et de l'augmentation générale du coût de la vie, notamment dans les domaines des prix de l'énergie et du logement, de l'alimentation et des transports. Sur cette base, le Conseil d'État établira des pistes de solutions, telles que l'augmentation et la modification des conditions d'octroi des bourses, la diminution des frais d'écologie, ou encore des bons à faire valoir auprès de partenaires, pour pallier les difficultés financières identifiées.

Développement (obligatoire) :

Après la pandémie de Covid-19, durant laquelle de nombreux-ses étudiant-e-s ont perdu leurs emplois temporaires, essentiels pour subvenir à leurs besoins, la précarité qui touche la population estudiantine a été rendue manifeste. Si des aides ciblées ont été apportées par les entités compétentes pour pallier les difficultés d'alors, la situation telle qu'elle est aujourd'hui n'en demeure pas moins instable. L'augmentation générale des prix touche directement les populations les plus jeunes dans de nombreux secteurs : les coûts de l'énergie et de chauffage augmentent les factures de logement, l'augmentation conséquente prévue des primes d'assurance-maladie pèsera sur le budget santé des étudiant-e-s, la récente disparition de l'abonnement général étudiant, dans un canton où le corps estudiantin provient en partie notable d'autres cantons, prêterite la mobilité au cœur des études, et l'augmentation des prix des denrées alimentaires de base et des biens de première nécessité constitue une difficulté finale à la tenue équilibrée des petits budgets. L'heure est à la recherche de solutions pour couper cette dynamique d'appauvrissement du corps estudiantin.

De nombreuses pistes sont applicables aisément pour résoudre cette problématique sans réformer profondément la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) ou la loi sur les aides à la formation (LAF). On peut, à titre d'exemples, citer une adaptation des bourses d'études à l'inflation et une augmentation des besoins de base lors du calcul de ces bourses d'études, ou encore une diminution des frais d'écologie à l'Université, augmentant ainsi son attractivité. Un système de bons à faire valoir auprès des partenaires de mobilité pourrait également apporter une bouffée d'air dans le cadre de la mobilité tout en encourageant la mobilité douce. Finalement, une meilleure information auprès du corps estudiantin quant aux aides financières déjà perceptibles, notamment dans le cas des subsides aux primes d'assurance-maladie, conduisant à une meilleure perception des prestations sociales se profile comme une piste intéressante.

Ainsi, à l'heure où les perspectives financières pour les étudiant-e-s de l'Université de Neuchâtel, mais également pour toutes et tous les étudiant-e-s de Suisse, se sont résolument assombries, le Conseil d'État doit prendre cette question à bras-le-corps et utiliser les constats actuels, ainsi que les perspectives économiques pour les années à venir, pour examiner l'ensemble des solutions pertinentes à la problématique de la précarité qui touche le corps estudiantin.

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Émile Blant

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :